



Circulaire n° 3836

Circulaire

aux administrations communales

Objet : COVID-19 – Deuxième distribution de masques protecteurs-bon de retrait

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En complément à ma circulaire n° 3833 du 5 mai 2020, j'ai l'honneur de vous informer sur les modalités de la participation de l'Etat dans la distribution des masques protecteurs à la population du Grand-Duché de Luxembourg, que je viens de fixer en date de ce jour en concertation avec le SYVICOL.

A partir du mercredi, 13 mai 2020 chaque résident âgée de 16 ans au moins le 4 mai 2020 recevra par la voie postale une lettre à présenter à la commune qui vaut bon de retrait pour un lot de 50 masques par personne.

La détermination des modalités de la distribution des masques et l'information à la population en appartiennent aux communes. Je vous prie de bien vouloir porter à ma connaissance les dates et les points de distribution dans votre commune afin que je puisse centraliser ces informations et les présenter de façon regroupée sur le site internet COVID-19 du Gouvernement. Je vous prie de les envoyer par e-mail à l'adresse suivante : secretariat.ministre@mi.etat.lu.

Il est loisible aux communes de prévoir des modalités particulières pour la distribution des masques protecteurs aux personnes vulnérables afin de ne pas les exposer au risque de contagion. Pour réduire le nombre de déplacements la lettre recommande aussi qu'une personne par ménage enlève les lots de masques pour tous les membres du ménage ou pour une ou plusieurs autres personnes, sur présentation des bons de retrait de chacun.

La livraison des masques aux communes commencera à partir du 8 mai 2020.

En cas de besoin le service LOGCOM du CGDIS est à votre disposition pendant les heures de service qui sont fixées de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 tous les jours au numéro 49771 8000 et par voie de messagerie électronique sous l'adresse email : logcom.covid@cgdis.lu.

Finalement je vous rappelle que mes services se tiennent à votre disposition pour des questions supplémentaires aux numéros de téléphone 247-84615 et 247-84606, ainsi que par mail : covid-19@mi.etat.lu. Pour toute question spécifique relative à la santé publique, le ministère de la Santé se tient également à votre disposition. En cas de besoin urgent d'approbations d'actes des autorités communales, je vous prie de passer par les contacts précités.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Taina Bofferding', written in a cursive style.

Taina Bofferding